



# 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

Comportements de paiement  
des entreprises et organismes  
publics en France et  
en Europe

A PROPOS D'ALTARES > [www.altaires.com](http://www.altaires.com)

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altaires valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altaires fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises.

Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, Altaires se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 260 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B Benelux, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

Altaires propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles liés aux échanges économiques :

- les défaillances d'entreprises en France, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2006
- les retards de paiement en Europe

Pour chacun de ces thèmes, Altaires publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance. Ces analyses sont consultables en ligne, sur le site [www.altaires.com](http://www.altaires.com) et peuvent être téléchargées au format PDF.

DATE DE PUBLICATION : JEUDI 13 AVRIL 2017

**ALTARES**

55 avenue des Champs Pierreux  
Immeuble Le Capitole  
92012 Nanterre  
[contact@altaires.com](mailto:contact@altaires.com)

Tél : 01 41 37 50 00 – Fax : 01 41 37 50 01  
[www.altaires.com](http://www.altaires.com)

**Directeur des études**  
Thierry Millon  
Tél : 04 72 65 15 51

**RELATIONS PRESSE :**

**VP COMMUNICATION**

Véronique Pouzeratte  
[vpouzeratte@vp-communication.com](mailto:vpouzeratte@vp-communication.com)  
111, Avenue Victor Hugo • 75 116 Paris  
Tél : 06 81 29 81 90  
[www.vp-communication.com](http://www.vp-communication.com)

ALTARES PRÉSENTE SON ÉTUDE SUR LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT  
DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE ET EN EUROPE AU  
4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

# Délais de paiement : les comportements s'améliorent. 11,3 jours, un retard moyen historiquement bas.

Secteur privé ou public, les petites organisations plus promptes à payer.

En Europe, les décalages de règlement tombent sous 13 jours  
pour la première fois depuis début 2008.

**Nanterre, le 13 avril 2017** – Altares acteur de premier plan de la Data Economy, membre du réseau Dun & Bradstreet, 1<sup>er</sup> réseau international d'informations BtoB, présente son étude trimestrielle sur l'analyse des comportements de paiement de 4,2 millions d'entreprises et organisations publiques en France et en Europe au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016.

Au printemps 2015, les retards de règlement atteignaient un plus haut sur dix ans à 13,6 jours. Depuis, ils diminuent constamment et s'établissent en fin 2016 à **11,3 jours, un niveau jamais atteint en France.**

L'amélioration est également observée en **Europe dont le retard moyen repasse sous le seuil des 13 jours pour la première fois depuis début 2008.** Mais les disparités demeurent fortes entre l'Allemagne et les Pays-Bas à moins de 7 jours de retard et le Portugal au-delà de 27 jours ou l'Italie au-dessus de 18 jours.

*« Jamais les retards de règlement ont été aussi faibles en France. Après plus de 20 ans de débats et de pédagogie visant à lutter contre les délais de règlement excessifs, les habitudes seraient-elles enfin en train de changer ? »* interroge Thierry Millon, Directeur des études d'Altares.

En 1994, à la demande de l'Observatoire des délais de paiement créé trois ans plus tôt, la Banque de France calculait le délai moyen de règlement fournisseurs à 71 jours ; le dernier rapport de l'Observatoire mesure ces délais pour 2016 à 50 jours. **Quasiment 20 jours de gagnés sur 20 ans !** Dans le même temps, Altares mesurait les retards à près de 20 jours fin 1994 puis à peine plus de 11 jours fin 2016. **Quasiment 10 jours de moins sur 20 ans !**



NANTERRE, LE JEUDI 13 AVRIL 2017

« Certes, contrairement à ce que pouvaient souhaiter les deux commissions sur le crédit interentreprises mises en place en 1990 par les pouvoirs publics, des mesures règlementaires se sont avérées nécessaires pour pallier l'insuffisante efficacité des négociations interprofessionnelles ou la recherche d'une meilleure éthique des affaires. Mais, le constat est là. Des délais et des retards au plus bas ! » insiste Thierry Millon.

**En Europe**, les comportements de paiement s'améliorent également dans la plupart des États permettant de ramener pour la première fois depuis début 2008, le retard moyen sous le seuil des 13 jours. L'Allemagne et les Pays-Bas consolident leur première et deuxième place sur le podium, sous 7 jours de retard et la France la troisième.

**La France** demeure, cependant, le champion des petits retards de règlement. En effet, plus de quatre organisations sur dix payent leurs factures à l'heure, mais plus du tiers (33,6%) décalent les paiements de 1 à 15 jours. C'est 7% de plus que la moyenne européenne (26,5%).

« Si les Directives européennes de 2000 et 2011 ont permis d'organiser la lutte contre les retards de paiement dans l'Union et aux États membres de la mettre en œuvre avec plus ou moins d'efficacité, la France peut se prévaloir d'avoir dès 2009, en pleine récession, réussi à encadrer plus strictement les délais de paiement. Mais, face à la mauvaise volonté de certains conjuguée au manque de rigueur des autres, il peut être tentant de favoriser une réglementation répressive. Pourtant, le crédit interentreprises, sans doute un mal nécessaire, est toujours un exercice d'équilibriste entre un Besoin en Fonds de Roulement à gérer et une relation d'affaires à préserver. Il peut s'avérer dangereux de briser ce compromis brutalement. Nombre d'entreprises ont manqué de trésorerie lorsque la reprise s'est présentée. Le crédit fournisseur a alors été pour elles le moyen le plus simple de tenir le BFR et assurer le développement voire la survie de l'entreprise. ».

## PRIVÉ/PUBLIC, DES EFFORTS D'AVANTAGE PORTÉS PAR LES « PETITS »

Dans le privé comme dans le public, les comportements de paiement ont continué de s'améliorer au cours du second semestre 2016. Les efforts semblent, toutefois, avoir été davantage portés par les petites structures.

**Les sociétés commerciales** payent leurs fournisseurs avec un retard de 11,4 jours soit à peine au-dessus de la moyenne globale (11,3 jours). Les microentreprises de moins de 3 salariés reportent le règlement des factures de 11,6 jours en moyenne contre 14,4 jours pour les sociétés de plus de 250 salariés. En revanche, ces dernières sont deux fois moins nombreuses à décaler leurs règlements de plus de 30 jours (3,2% contre 7,4% pour les microentreprises).

« Le crédit fournisseur est une pratique financière rarement favorable aux acteurs les plus petits, les moins stratégiques et les plus vulnérables. Ces derniers sont pressés de régler leurs factures à l'heure. Lorsqu'ils ne le font pas c'est davantage par manque de trésorerie et lorsque leurs retards dépassent 30 jours, le risque de dépôt de bilan est sérieux. » rappelle Thierry Millon.

Dans les entreprises en nom propre, les retards sont contenus et proches de 8 jours chez **les artisans** mais dépassent 12 jours chez **les commerçants** voire approchent 17 jours pour les exploitants agricoles.

NANTERRE, LE JEUDI 13 AVRIL 2017

**Le secteur associatif** est atypique puisque si le retard moyen se réduit, il reste plus long (11,7 jours) chez les petites associations (moins de 3 salariés) que chez celles de plus de 250 salariés (9,7 jours).

Dans **le secteur public**, un effet taille est également observé en matière de comportements de paiement. Ce constat est particulièrement sensible chez les collectivités territoriales. Si elles peuvent globalement s'enorgueillir de présenter de faibles retards de paiement, sous 8 jours, cette moyenne masque toutefois de fortes disparités entre les plus petites collectivités sous 7 jours et les plus grandes, au-delà de 13 jours. Plus précisément, une commune affiche un retard moyen inférieur à 8 jours contre 12 jours pour un département et près de 19 jours pour une région.

« La DGFIP fait un constat comparable dans le rapport 2016 de l'observatoire des délais de paiement ; plus la taille des collectivités est importante, plus le délai global de paiement tend à s'allonger. 4,6% des communes de moins de 500 habitants dépassent le délai réglementaire contre 47,7% pour celles de 50 000 à 99 999 habitants. » précise Thierry Millon.

#### COMPORTEMENTS DE PAIEMENT PRIVÉ/PUBLIC AUX 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

CATÉGORIE JURIDIQUE	JOURS DE RETARD		% JOURS DE RETARD > 30 JOURS	
	T3 - 2016	T4 - 2016	T3 - 2016	T4 - 2016
Entrepreneur individuel	11,4	11,1	7,9%	7,8%
Société commerciale	11,8	11,4	6,5%	6,1%
Association loi 1901 ou assimilé	11,3	10,8	5,6%	5,5%
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	12,1	11,7	4,2%	3,8%
Établissement public administratif	8,5	9,5	3,3%	3,1%
Collectivité territoriale	7,7	7,7	2,8%	2,6%
Administration de l'État	13,9	13,7	5,4%	4,4%
<b>Ensemble</b>	<b>11,6</b>	<b>11,3</b>	<b>6,6%</b>	<b>6,2%</b>

#### CONTACTS PRESSE

Altares  
Thierry Millon - Directeur des études  
Tél : 04 72 65 15 51  
thierry.millon@altares.com

VP Communication - Agence Presse  
Véronique Pouzeratte  
Tél : 06 81 29 81 90  
vpouzeratte@vp-communication.com

NANTERRE, LE JEUDI 13 AVRIL 2017

---

## LE BÂTIMENT MONTRE L'EXEMPLE

**Le bâtiment** conforte son leadership en termes de paiement fournisseurs. Plus de 57% des entrepreneurs règlent leurs factures sans aucun retard, c'est 17% de plus que la moyenne toute activité confondue (40,5%). Le secteur affiche ainsi un retard moyen de 8,2 jours.

**Le commerce de détail** est également bien orienté mais le retard est encore supérieur d'une journée à la moyenne globale (12,4 contre 11,3) et les reports supérieurs à 30 jours sont eux aussi au-dessus de la moyenne (7,6% contre 6,2%).

Globalement, dans le B2C les retards restent plus importants. Ainsi, les factures sont en souffrance plus de 17 jours après l'échéance prévue dans **la restauration** ou **les coiffeurs & soins de beauté** ; dans ces activités plus d'une entreprise sur dix décalent le paiement des factures de plus de 30 jours.

**L'industrie manufacturière** poursuit ses efforts et ramène le retard moyen sous 10 jours. Néanmoins, à peine plus d'un tiers des fabricants (33,5%) respectent les dates de factures. Les petits retards sont donc fréquents ; 62% des industriels reportent leurs règlements entre 1 et 15 jours.

Les structures de **services aux entreprises** ne sont pas davantage disciplinées à payer les factures à l'heure (33,7%) et présentent un retard moyen de 13 jours bien au-delà de celui observé dans le bâtiment, le commerce ou l'industrie.

Mais ce sont dans **les activités de transport** hors fret routier que les comportements sont les plus sévères. À peine une entreprise sur cinq paye à l'heure (20,4%) et plus de sept sur dix (71,7%) reportent les paiements de 1 à 15 jours.

## LA FRANCE SUR LE PODIUM EN EUROPE

En Europe, les comportements de paiement se sont améliorés progressivement en 2016. Bloqués au seuil des 14 jours depuis le printemps 2013, les retards étaient tombés en dessous en début d'année avant d'accélérer le redressement et tomber sous 13 jours en fin d'année. Cette bonne trajectoire est portée par la plupart des pays analysés.

**L'Allemagne** et **les Pays-Bas** tirent la performance européenne vers le haut avec des retards de paiement très faibles, sous 6,5 jours. En Allemagne, plus de huit entreprises sur dix payent leurs factures à l'heure. La France a encore des progrès à faire pour se rapprocher des deux leaders mais conforte sa troisième place sur le podium.

**L'Espagne** n'en finit plus d'étonner avec des retards de «seulement» 12,4 jours à fin 2016 alors qu'ils étaient encore au-delà de 23 jours au printemps 2010. **La Belgique** dont le retard moyen de règlement se fixe aux environs de 12,5 jours depuis l'été 2014 est désormais bousculée par l'Espagne.

**En Grande-Bretagne**, les comportements de paiement ont peu évolué en 2016 et terminent l'année à 15,8 jours de retard.

**L'Italie** est au-dessus à 18,5 jours mais est engagée depuis deux ans sur une trajectoire d'amélioration continue.

NANTERRE, LE JEUDI 13 AVRIL 2017

 COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Europe
Paiements sans retard	81,7%	38,0%	50,7%	40,5%	37,3%	59,7%	18,1%	29,5%	<b>46,9%</b>
Retards de 1 à 15 jours	13,3%	29,6%	25,0%	33,6%	27,6%	25,5%	26,1%	30,7%	<b>26,5%</b>
Retards de 16 à 30 jours	4,3%	25,2%	14,4%	19,6%	20,9%	12,2%	36,1%	30,5%	<b>18,1%</b>
Retards > à 30 jours	0,7%	7,2%	9,9%	6,2%	14,2%	2,7%	19,6%	9,3%	<b>8,6%</b>
<b>Nombre de jours</b>	<b>6,3</b>	<b>12,6</b>	<b>12,4</b>	<b>11,3</b>	<b>18,5</b>	<b>6,5</b>	<b>27,5</b>	<b>15,8</b>	<b>12,9</b>

## La facturation électronique n'est pas une option !

« Meilleure conjoncture, efforts de pédagogie, sanctions administratives, affacturage inversé... La large panoplie des outils visant à corriger les mauvaises habitudes en matière de paiement fournisseur imposait une amélioration visible des comportements. C'est le cas. L'analyse Altares des balances âgées des entreprises sur ce dernier trimestre 2016 confirme la bonne trajectoire amorcée très timidement il y a dix-huit mois » se félicite Thierry Millon.

« S'il est sans doute trop tôt pour se réjouir d'un changement durable des mentalités, il demeure que les bonnes intentions pourraient bien se voir soutenues par la data economy, la dématérialisation des process business à commencer par la chaîne de facturation. Par exemple, la facturation électronique n'est plus une option ! C'est notamment un enjeu de productivité, de sécurisation des affaires voire de business.

Rappelons que dans le cadre des marchés publics, l'usage de la facturation électronique est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les grandes entreprises. Elle le sera pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les PME à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les microentreprises et TPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. »

## PARTIE 1

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE

## LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

10

- 10 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France par trimestre
- 11 Jours de retard de paiement des entreprises et organismes publics en France selon la catégorie juridique et la taille au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016  
Pourcentage d'organisations réglant avec des retards de plus de 30 jours au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016
- 12 Nombre de jours de retard de paiement des entreprises et organismes publics en France selon la forme juridique au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016
- 13 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France par activité au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016
- 14 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France par région au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2016
- 15 Carte des comportements de paiement des entreprises et organismes publics en France par région au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

## PARTIE 2

# LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE

## LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

17

- 17 Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en Europe au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016  
Comportements de paiement des entreprises et organismes publics en Europe au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016
- 18 Évolution des jours de retard de paiement des entreprises et organismes publics en Europe du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016  
Courbe d'évolution des retards de paiement des entreprises et organismes publics en Europe depuis 10 ans
- 19 Carte des comportements de paiement des entreprises et organismes publics en Europe au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016
- 20 Comparaison des délais moyens de règlement des entreprises et organismes publics en Europe au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

## MÉTHODOLOGIE

21



## PARTIE 1

# STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE

4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS  
EN FRANCE PAR TRIMESTRE

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)												
<b>Paiements sans retard</b>	39,0%	38,7%	36,9%	38,3%	36,8%	36,5%	36,2%	39,0%	38,1%	38,7%	39,4%	40,5%
<b>Entre 1 et 15 jours</b>	34,2%	34,1%	34,0%	31,4%	31,9%	32,1%	33,2%	31,5%	34,7%	33,7%	34,0%	33,6%
<b>Entre 16 et 30 jours</b>	20,6%	20,9%	22,5%	23,1%	23,7%	23,4%	23,1%	22,1%	19,3%	20,7%	20,0%	19,6%
<b>Supérieur à 30 jours</b>	6,3%	6,2%	6,7%	7,2%	7,6%	8,0%	7,5%	7,5%	7,8%	6,8%	6,6%	6,2%
(exprimés en jours de retard)												
<b>Retard de paiement global</b> (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	<b>11,8</b>	<b>11,8</b>	<b>12,5</b>	<b>12,8</b>	<b>13,3</b>	<b>13,6</b>	<b>13,2</b>	<b>12,9</b>	<b>12,6</b>	<b>12,2</b>	<b>11,6</b>	<b>11,3</b>

## JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE SELON LA CATÉGORIE JURIDIQUE ET LA TAILLE AU COURS DES 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES 2016

TRANCHES DE SALARIÉS	CATÉGORIES JURIDIQUE / TRIMESTRES													
	Entrepreneur individuel		Société commerciale		Association loi 1901 ou assimilé		Personne morale de droit public soumise au droit commercial		Administration de l'état		Collectivité territoriale		Établissement public administratif	
	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016
moins de 3 salariés	11,6	11,2	12,3	11,6	13,2	11,7	NA	NA	NA	NA	7,1	6,6	9,2	9,5
3 à 9 salariés	10,2	10,1	11,4	10,9	10,4	10,3	11,8	11,4	NA	NA	7,1	7,3	7,3	8,1
10 à 49 salariés	11,5	11,7	11,7	11,4	10,5	10,5	12,1	11,4	13,7	11,8	7,3	7,5	7,9	8,7
50 à 99 salariés	NA	NA	12,5	12,4	10,5	10,5	12,3	12,6	13,3	11,8	8,4	8,5	8,9	9,5
100 à 249 salariés	NA	NA	12,9	12,9	10,2	10,6	10,3	10,3	12,3	12,4	9,5	9,9	10,1	10,0
250 salariés et plus	NA	NA	14,4	14,4	10,7	9,7	14,1	13,5	15,4	14,0	13,4	13,4	13,8	14,0
<b>Ensemble</b>	<b>11,4</b>	<b>11,1</b>	<b>11,8</b>	<b>11,4</b>	<b>11,3</b>	<b>10,8</b>	<b>12,1</b>	<b>11,7</b>	<b>13,9</b>	<b>13,7</b>	<b>7,7</b>	<b>7,7</b>	<b>8,5</b>	<b>9,5</b>

## POURCENTAGE D'ORGANISATIONS RÉGLANT AVEC DES RETARDS DE PLUS DE 30 JOURS AU COURS DES 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES 2016

TRANCHES DE SALARIÉS	CATÉGORIES JURIDIQUE / TRIMESTRES													
	Entrepreneur individuel		Société commerciale		Association loi 1901 ou assimilé		Personne morale de droit public soumise au droit commercial		Administration de l'état		Collectivité territoriale		Établissement public administratif	
	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016
moins de 3 salariés	8,4%	8,1%	8,3%	7,4%	9,0%	8,4%	6,3%	6,3%	NA	NA	3,6%	3,1%	4,9%	4,8%
3 à 9 salariés	7,4%	5,8%	6,8%	6,0%	5,3%	4,7%	6,0%	4,4%	NA	NA	3,5%	3,4%	3,2%	3,5%
10 à 49 salariés	6,1%	5,7%	6,2%	5,5%	4,7%	4,6%	5,0%	4,5%	6,9%	7,5%	3,0%	2,9%	2,9%	3,1%
50 à 99 salariés	NA	NA	4,5%	3,8%	4,2%	3,9%	4,2%	3,8%	5,3%	3,5%	1,9%	1,5%	3,1%	2,3%
100 à 249 salariés	NA	NA	3,9%	3,4%	3,3%	2,5%	2,7%	1,9%	3,7%	3,5%	1,6%	1,6%	2,9%	2,7%
250 salariés et plus	NA	NA	3,3%	3,2%	1,8%	1,8%	3,5%	1,9%	5,5%	4,5%	3,8%	3,4%	4,1%	3,7%
<b>Ensemble</b>	<b>7,9%</b>	<b>7,8%</b>	<b>6,5%</b>	<b>6,1%</b>	<b>5,6%</b>	<b>5,5%</b>	<b>4,2%</b>	<b>3,8%</b>	<b>5,4%</b>	<b>4,4%</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,1%</b>

NOMBRE DE JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE SELON LA FORME JURIDIQUE AU COURS DES 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES 2016

CATÉGORIE JURIDIQUE	FORME JURIDIQUE	T3 - 2016	T4 - 2016
ENTREPRENEUR INDIVIDUEL	Artisan	8,3	8,3
	Commerçant	12,8	12,4
	Profession libérale	13,0	12,6
	Exploitant agricole	17,3	16,8
SOCIÉTÉ COMMERCIALE	Société à Responsabilité Limitée	11,8	11,3
	SA à Conseil d'Administration	13,4	13,2
	Société par Actions Simplifiées	13,2	11,5
	Société en Nom Collectif	13,7	12,8
ASSOCIATION LOI 1901 OU ASSIMILÉ	Association déclarée	11,4	11,3
	<i>Action sociale</i>	10,7	10,7
	<i>Enseignement</i>	10,5	10,4
	<i>Activités sportives</i>	12,3	12,1
	<i>Activités culturelles</i>	12,6	12,4
PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC SOUMISE AU DROIT COMMERCIAL	Établissement public local à caractère industriel ou commercial	12,1	11,6
ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	Service déconcentré de l'État	13,5	12,7
	à compétence nationale	13,4	13,1
	à compétence régionale	14,7	14,8
	à compétence départementale	12,9	12,1
	à compétence territoriale	15,2	14,8
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	Commune	7,7	7,6
	Département	12,3	12,0
	Région	17,8	18,8
ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF	Établissement public local d'enseignement	6,6	8,3
	Établissement public local social et médico-social	8,3	8,6
	Communauté de commune	9,5	9,8
	Centre communal d'action sociale	10,5	10,4
	Établissement d'hospitalisation	12,5	12,8

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR ACTIVITÉ AU COURS DES 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES 2016

ACTIVITÉS	Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016
<b>AGRICULTURE</b>	<b>43,2%</b>	<b>45,6%</b>	<b>47,2%</b>	<b>44,9%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,5%</b>	<b>14,0</b>	<b>14,1</b>
Chasse, pêche, forêt	49,6%	50,6%	44,4%	43,0%	6,0%	6,4%	10,0	10,6
Culture	46,3%	46,8%	46,0%	44,8%	7,8%	8,5%	12,0	13,0
Élevage	38,0%	42,8%	49,2%	45,4%	12,8%	11,8%	17,4	16,3
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>53,1%</b>	<b>55,0%</b>	<b>41,4%</b>	<b>39,7%</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,3%</b>	<b>9,3</b>	<b>9,1</b>
Bâtiment	55,6%	57,4%	39,6%	37,9%	4,7%	4,6%	8,3	8,2
Immobilier	37,0%	39,8%	52,9%	50,6%	10,1%	9,6%	15,2	14,8
<b>COMMERCE</b>	<b>36,8%</b>	<b>38,0%</b>	<b>56,1%</b>	<b>55,4%</b>	<b>7,0%</b>	<b>6,7%</b>	<b>12,1</b>	<b>11,8</b>
Commerce & réparation de véhicules	42,9%	43,3%	51,1%	50,8%	6,0%	5,9%	10,8	10,7
Commerce de détail	39,1%	41,2%	52,8%	51,1%	8,1%	7,6%	12,7	12,4
Commerce interentreprises	30,2%	30,7%	63,4%	63,4%	6,3%	5,9%	12,1	11,8
<b>INDUSTRIE</b>	<b>32,5%</b>	<b>32,9%</b>	<b>62,7%</b>	<b>62,6%</b>	<b>4,8%</b>	<b>4,4%</b>	<b>10,3</b>	<b>10,1</b>
Industrie agroalimentaire	28,0%	28,7%	65,7%	65,8%	6,3%	5,5%	12,5	11,8
Industrie manufacturière	33,2%	33,5%	62,3%	62,2%	4,6%	4,3%	10,0	9,8
<b>INFORMATION &amp; COMMUNICATION</b>	<b>28,3%</b>	<b>29,2%</b>	<b>64,2%</b>	<b>63,5%</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,3%</b>	<b>13,8</b>	<b>13,5</b>
Services informatiques & édition de logiciels	29,4%	30,9%	63,7%	62,7%	6,8%	6,4%	13,0	12,5
Autres activités information & communication	26,0%	26,1%	65,0%	65,0%	9,0%	8,9%	15,2	15,4
<b>TRANSPORT &amp; LOGISTIQUE</b>	<b>24,3%</b>	<b>24,0%</b>	<b>67,7%</b>	<b>68,6%</b>	<b>8,0%</b>	<b>7,4%</b>	<b>14,9</b>	<b>14,5</b>
Transport routier de marchandises	27,4%	27,0%	64,9%	66,0%	7,6%	7,0%	14,1	13,7
Autres activités de transport	20,6%	20,4%	71,0%	71,7%	8,5%	7,9%	15,8	15,5
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES &amp; D'ASSURANCE</b>	<b>40,5%</b>	<b>38,8%</b>	<b>52,9%</b>	<b>55,3%</b>	<b>6,6%</b>	<b>5,9%</b>	<b>11,9</b>	<b>11,4</b>
<b>SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>33,0%</b>	<b>33,7%</b>	<b>59,2%</b>	<b>59,0%</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,3%</b>	<b>13,5</b>	<b>13,0</b>
Activités scientifiques & techniques	33,2%	33,6%	59,1%	59,3%	7,7%	7,1%	13,3	12,8
Services administratifs aux entreprises	32,8%	33,8%	59,3%	58,7%	7,9%	7,5%	13,8	13,4
<b>SERVICES AUX PARTICULIERS</b>	<b>45,1%</b>	<b>48,1%</b>	<b>44,7%</b>	<b>42,7%</b>	<b>10,3%</b>	<b>9,2%</b>	<b>14,3</b>	<b>13,2</b>
Activités de réparation	54,4%	57,0%	38,6%	36,7%	7,0%	6,3%	10,1	9,4
Coiffeurs, soins de beauté et corporels	40,9%	43,7%	45,1%	43,6%	14,0%	12,7%	18,4	17,1
Autres services à la personne	38,6%	41,4%	51,5%	49,5%	10,0%	9,1%	14,8	14,0
<b>HEBERGEMENT, RESTAURATION, DÉBITS DE BOISSON</b>	<b>32,6%</b>	<b>34,4%</b>	<b>57,0%</b>	<b>56,2%</b>	<b>10,4%</b>	<b>9,4%</b>	<b>15,8</b>	<b>15,0</b>
Hébergement	33,4%	34,6%	58,9%	58,5%	7,7%	6,9%	13,4	12,8
Restauration	29,8%	31,7%	57,7%	57,0%	12,5%	11,3%	17,8	17,1
Débits de boissons	44,9%	48,1%	45,3%	43,0%	9,7%	8,8%	13,9	13,0
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>37,5%</b>	<b>36,4%</b>	<b>57,1%</b>	<b>58,3%</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,2%</b>	<b>10,6</b>	<b>10,7</b>
Santé humaine & action sociale	37,1%	37,6%	56,8%	56,3%	6,2%	6,1%	11,7	11,9
Activités récréatives	35,1%	36,1%	56,2%	55,4%	8,7%	8,4%	14,0	13,8
Enseignement	35,0%	30,3%	59,8%	64,8%	5,2%	4,9%	10,5	11,0
Administration	40,0%	38,0%	56,8%	59,1%	3,2%	2,9%	8,4	8,3
Autres activités	38,0%	38,8%	55,7%	54,9%	6,3%	6,3%	11,8	11,6
<b>ENSEMBLE DES ACTIVITÉS</b>	<b>39,4%</b>	<b>40,5%</b>	<b>54,0%</b>	<b>53,3%</b>	<b>6,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>11,6</b>	<b>11,3</b>

## COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR RÉGION AU COURS DES 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRES 2016

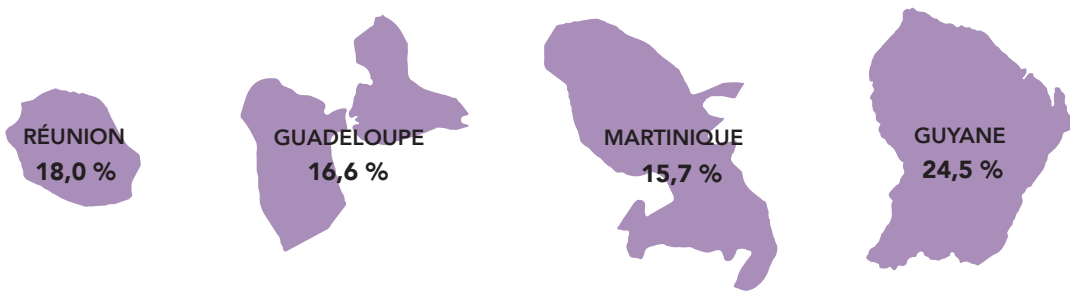
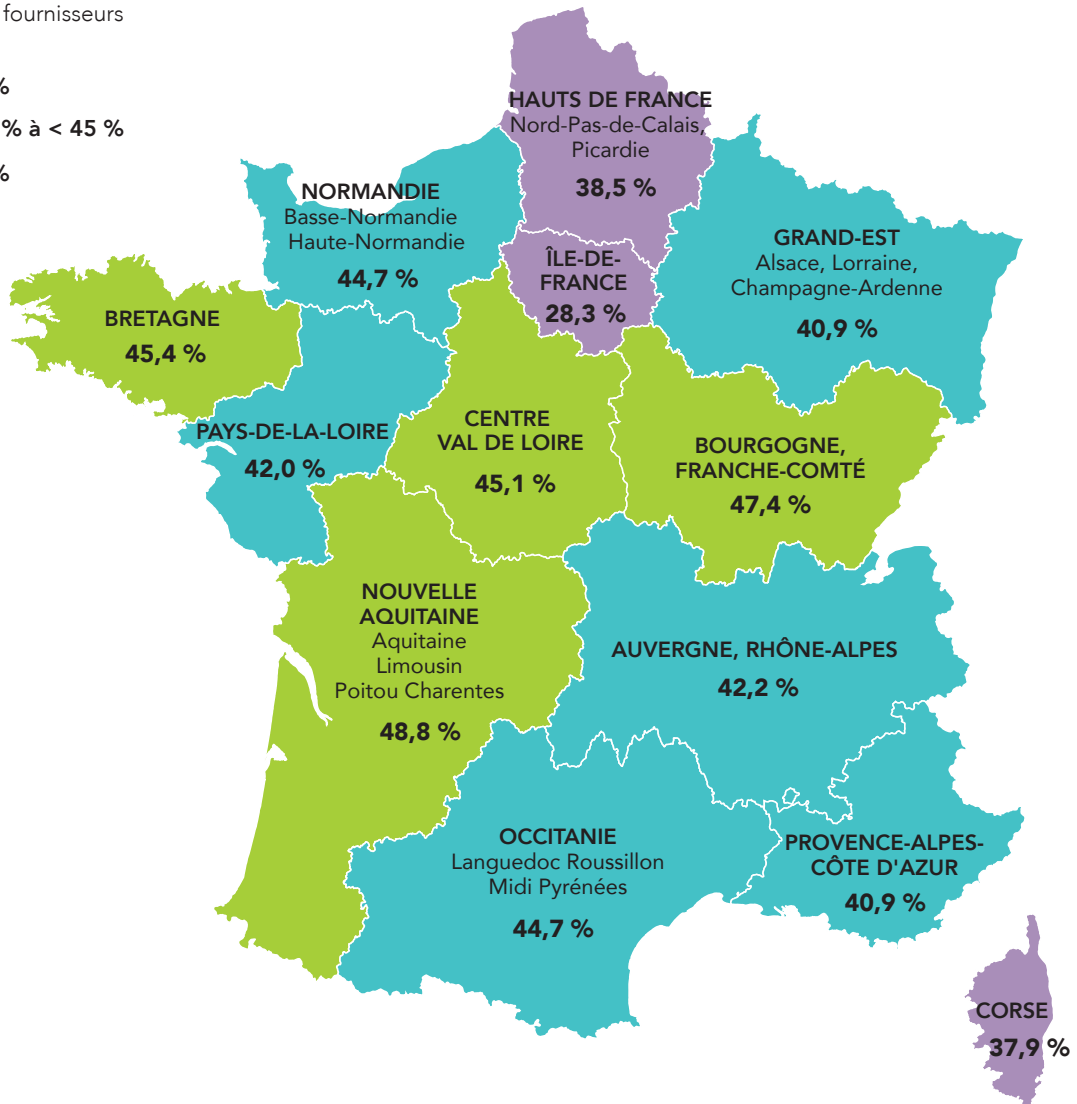
RÉGIONS	TRANCHES DE RETARD		Paiements sans retard		Retards < à 30 jours		Retards > à 30 jours		Retards en jours	
	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016	T3 2016	T4 2016
GRAND EST	40,1 %	40,9 %	53,4 %	52,9 %	6,5 %	6,2 %	11,4	11,1		
NOUVELLE AQUITAINE	48,2 %	48,8 %	46,9 %	46,5 %	4,9 %	4,7 %	9,0	9,0		
AUVERGNE — RHÔNE-ALPES	40,6 %	42,2 %	53,3 %	52,3 %	6,1 %	5,5 %	11,0	10,5		
BRETAGNE	46,4 %	45,4 %	49,3 %	49,5 %	4,3 %	5,2 %	8,7	9,8		
BOURGOGNE — FRANCHE-COMTÉ	45,2 %	47,4 %	49,6 %	48,5 %	5,2 %	4,2 %	9,8	8,5		
CENTRE - VAL DE LOIRE	44,3 %	45,1 %	50,6 %	50,0 %	5,1 %	4,9 %	9,6	9,5		
CORSE	38,7 %	37,9 %	53,3 %	52,8 %	8,0 %	9,3 %	13,6	15,0		
ÎLE-DE-FRANCE	27,8 %	28,3 %	63,2 %	63,0 %	8,9 %	8,6 %	15,0	14,9		
OCCITANIE	42,4 %	44,7 %	50,8 %	49,1 %	6,8 %	6,3 %	11,3	10,8		
HAUTS DE FRANCE	37,5 %	38,5 %	56,0 %	55,3 %	6,5 %	6,2 %	11,6	11,4		
PAYS DE LA LOIRE	43,5 %	42,0 %	51,8 %	52,8 %	4,7 %	5,3 %	9,3	10,2		
NORMANDIE	41,6 %	44,7 %	52,8 %	51,0 %	5,6 %	4,3 %	10,3	9,0		
PROVENCE — ALPES CÔTE-D'AZUR	39,4 %	40,9 %	53,1 %	51,9 %	7,5 %	7,2 %	12,5	12,2		
OUTRE-MER	15,8 %	17,8 %	69,7 %	68,5 %	14,5 %	13,6 %	21,5	20,5		
ENSEMBLE	39,4 %	40,5 %	54,0 %	53,3 %	6,6 %	6,2 %	11,6	11,3		

## CARTE DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN FRANCE PAR RÉGION AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

source Altares

Pourcentage de structures réglant leurs fournisseurs sans retard

- < 40 %
- de 40 % à < 45 %
- > 45 %



## PARTIE 2

# STATISTIQUES DÉTAILLÉES DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE

4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016



STATISTIQUES DÉTAILLÉES - 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS  
EN EUROPE AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

TRANCHES DE JOURS DE RETARD	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	IRLANDE	ITALIE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	EUROPE
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
Paiements sans retard	81,7%	38,0%	50,7%	40,5%	25,7%	37,3%	59,7%	18,1%	29,5%	46,9%
Entre 1 et 15 jours	13,3%	29,6%	25,0%	33,6%	31,9%	27,6%	25,5%	26,1%	30,7%	26,5%
Entre 16 et 30 jours	4,3%	25,2%	14,4%	19,6%	28,8%	20,9%	12,2%	36,1%	30,5%	18,1%
Supérieur à 30 jours	0,7%	7,2%	9,9%	6,2%	13,6%	14,2%	2,7%	19,6%	9,3%	8,6%
(exprimés en jours de retard)										
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	6,3	12,6	12,4	11,3	19,9	18,5	6,5	27,5	15,8	12,9

COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS  
EN EUROPE AU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

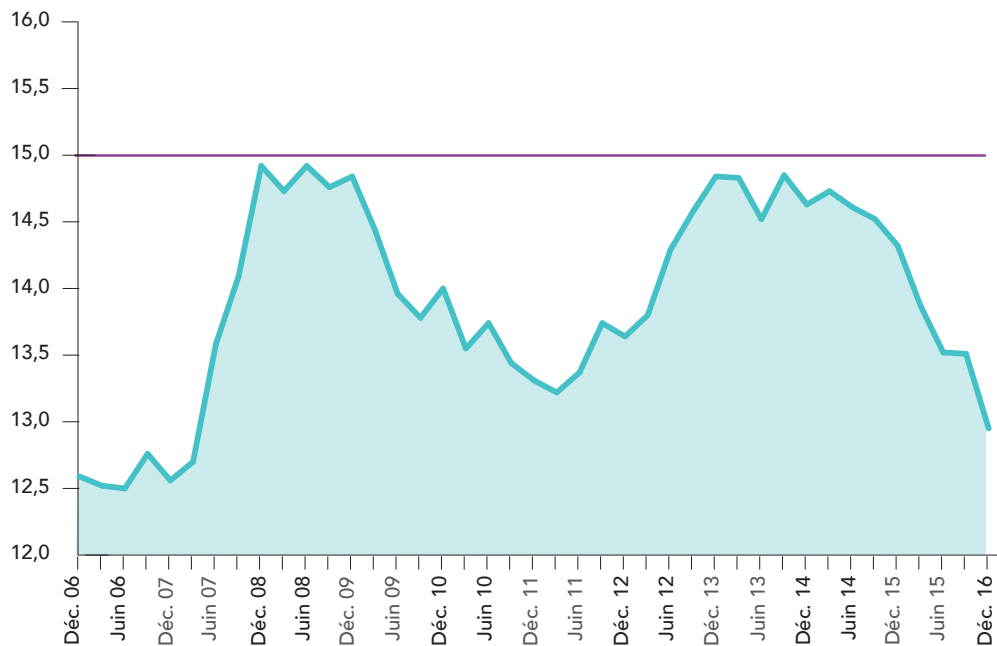
TRANCHES DE JOURS DE RETARD	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	IRLANDE	ITALIE	PAYS-BAS	PORTUGAL	ROYAUME-UNI	EUROPE
(exprimés en % d'entreprises et distribués par tranche de retard)										
Paiements sans retard	70,7%	37,9%	49,0%	39,4%	27,5%	37,2%	51,0%	18,7%	30,6%	43,0%
Entre 1 et 15 jours	20,3%	30,1%	26,1%	34,0%	29,9%	27,2%	33,4%	26,9%	28,9%	28,7%
Entre 16 et 30 jours	7,6%	25,2%	14,7%	20,0%	30,9%	21,0%	12,7%	35,3%	30,8%	19,5%
Supérieur à 30 jours	1,4%	6,9%	10,2%	6,6%	11,7%	14,6%	2,9%	19,2%	9,7%	8,8%
(exprimés en jours de retard)										
Retard de paiement global (moyenne en jours dont paiements effectués sans retard)	6,6	12,5	13,5	11,6	18,4	18,8	7,3	27,1	16,0	13,5

## ÉVOLUTION DES JOURS DE RETARD DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE DU 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2013 AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

	Mars 2013	Jun 2013	Sept. 2013	Déc. 2013	Mars 2014	Jun 2014	Sept. 2014	Déc. 2014	Mars 2015	Jun 2015	Sept. 2015	Déc. 2015	Mars 2016	Jun 2016	Sept. 2016	Déc. 2016
Allemagne	6,1	6,2	6,2	6,2	6,4	6,4	6,3	5,7	5,8	6,1	6,3	6,5	6,6	6,2	6,6	6,3
Belgique	11,1	10,9	11,0	10,9	11,2	11,4	12,1	12,2	12,5	12,2	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,6
Espagne	18,7	18,3	17,7	17,9	18,3	16,8	17,0	17,8	16,4	16,6	16,2	16,6	14,8	14,1	13,5	12,4
France	12,3	12,0	12,1	11,9	11,8	11,8	12,5	12,8	13,3	13,6	13,2	12,9	12,6	12,2	11,6	11,3
Irlande	16,8	17,2	17,6	18,5	18,6	18,0	17,2	17,1	17,2	17,4	17,1	16,8	17,0	17,6	18,4	19,9
Italie	18,8	20,3	20,9	21,2	21,6	20,9	21,1	20,8	20,7	20,2	19,9	19,7	19,4	19,0	18,8	18,5
Pays-Bas	8,1	9,1	9,6	9,4	9,5	9,2	9,3	9,0	8,7	8,6	8,5	8,3	8,2	7,7	7,3	6,5
Portugal	31,6	32,9	33,1	32,4	32,9	32,1	32,0	31,2	30,9	29,6	29,7	29,3	27,0	26,0	27,1	27,5
Royaume-Uni	15,2	15,0	15,3	16,4	16,3	16,8	17,1	18,2	18,8	18,5	18,3	18,0	15,8	15,7	16,0	15,8
<b>Europe</b>	<b>13,8</b>	<b>14,3</b>	<b>14,6</b>	<b>14,8</b>	<b>14,8</b>	<b>14,5</b>	<b>14,9</b>	<b>14,6</b>	<b>14,7</b>	<b>14,6</b>	<b>14,5</b>	<b>14,3</b>	<b>13,9</b>	<b>13,5</b>	<b>13,5</b>	<b>12,9</b>

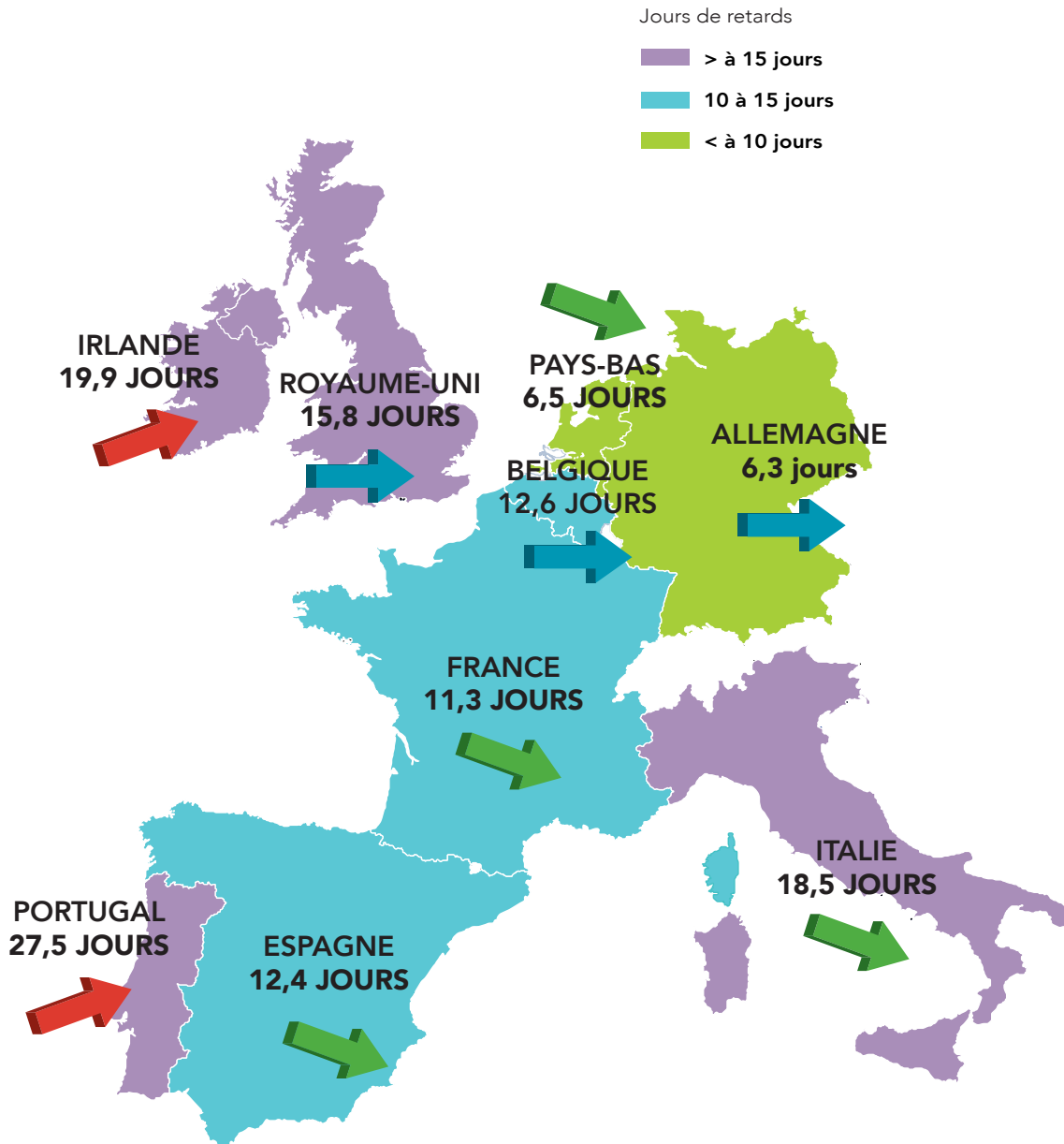
## ÉVOLUTION DES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE DEPUIS 10 ANS

(exprimés en jours de retards)



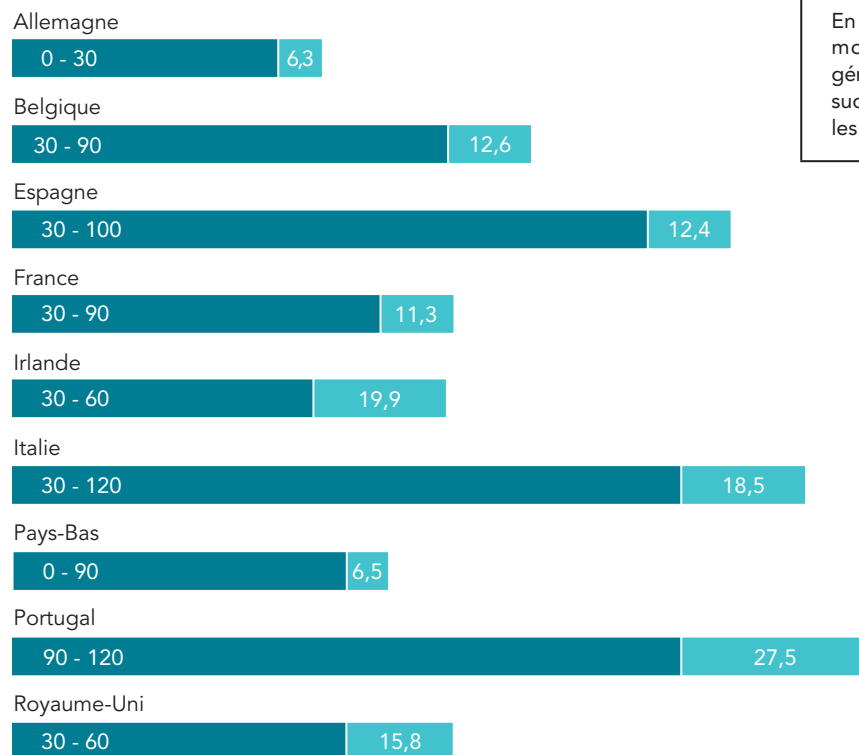
## LES RETARDS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

source Altares



## COMPARAISON DES DÉLAIS MOYENS DE RÈGLEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS EN EUROPE AU 4<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2016

- Délais de règlement contractuels (jours)
- Retards de paiement (jours)



### À NOTER

Les délais contractuels de règlement sont les tranches de délais théoriques habituellement constatés.

En pratique, les délais de paiement moyens hors retards se situent généralement au delà de 70 jours sur le sud de l'Europe et à 30-50 jours dans les autres pays.

## MÉTHODOLOGIE

### DÉFINITION DU RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement, analysé par le programme DunTrade® du premier réseau mondial d'informations B to B : le D&B Worldwide Network dont Altares fait partie, se définit comme tout paiement effectué au-delà du terme convenu contractuellement.

C'est également la définition retenue par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne dans le texte de refonte de la Directive 2000/35/CE. En effet, une nouvelle directive (directive 2011/7/UE) sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales a été adoptée le 16 février 2011, afin de protéger les entreprises européennes, et en particulier les PME, contre les retards de paiement, et de les aider à améliorer leur compétitivité.

### LE PROGRAMME DUN TRADE®, UNE OBSERVATION FACTUELLE DE LA RÉALITÉ DES PAIEMENTS

Les membres du réseau mondial Dun & Bradstreet ont initié un programme exclusif de collecte et d'analyse des retards de paiement. Depuis plus de 45 ans aux États-Unis et 30 ans France et en Europe, le programme DunTrade®, unique au monde, s'alimente des informations provenant directement de la comptabilité-client de milliers de sociétés participantes. Il analyse en permanence les retards de paiement par rapport aux conditions contractuelles. C'est le seul programme de collecte de ce type à s'appuyer sur une observation factuelle de la réalité des paiements. Le périmètre compte plus de 200 millions d'expériences commerciales réelles sur le monde, dont 25 millions en Europe, et 4 millions en France. Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, s'appuie sur le programme DunTrade®, à la fois pour enrichir ses modèles de score et pour publier régulièrement son analyse des comportements de paiement en Europe.

### RETARD DE PAIEMENT ET PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE

La Commission européenne insiste dans sa campagne de lutte contre les retards de paiement sur le fait que « *Dans toute l'Union européenne, il est courant de payer ses fournisseurs avec retard. Cette pratique est jugée acceptable car elle a peu de conséquences sur les consommateurs. Pourtant, les dégâts sont importants : chaque année, des centaines de milliers d'entreprises européennes font faillite parce qu'elles sont payées en retard. Les petites et moyennes entreprises sont les grandes victimes de ce phénomène qui est encore accentué pour les entreprises vendant à l'étranger* ».

Risque de défaillance et retards de paiement sont effectivement très clairs.

L'aggravation du risque lié au report des règlements, observée depuis de nombreuses années grâce au programme DunTrade®, a été de nouveau validée lors de l'élaboration du score de défaillance Altares. Le seuil des 30 jours de retard de règlement a été confirmé comme point d'accélération du niveau de risque. À partir de 30 jours de retard, la probabilité de défaillance est multipliée par 6. Et à partir de 69 jours la probabilité est 11 fois plus forte.

### PROBABILITÉ DE DÉFAILLANCE ASSOCIÉE AU RETARD DE PAIEMENT

